

# Commune de SONDERNACH

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal de la commune de Sondernach de la séance du 11 septembre 2025

Sous la présidence de M BESSEY Thierry, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Présents : M HAUDY Daniel, M MATTER Michel, 2<sup>ème</sup> adjoint, Mme CARCO Stéphanie, M COULON Serge, M DEYBACH Pierre, Mme HADJIMANOLIS Claire, M LEISSER Frédéric, Mme MARCHAL Emmanuelle, M PFINGSTAG Philippe.

Absents excusés et non représentés : M FRIEDERICH André, M SCHREIBER Yannick

Absents non excusés : M BUHL Nicolas, Mme FISCHER Anne, Mme GUILLARD Nathalie

Ont donné procurations : néant

Secrétaire de séance : Mme Pascale BESSEY, secrétaire de mairie

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1/ **PV** : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025
- 2/ **Voirie** : travaux de réhabilitation du pont, voirie communale rue de l'Ecole – plan de financement
- 3/ **Eau potable** : travaux d'interconnexion entre les réseaux Village et Pfliegle
- 4/ **Terrains** : acquisition de terrains – plan de financement
- 5/ **Véhicules** : Remplacement de la lame de déneigement – plan de financement
- 6/ **Concessions de source** : transfert de concessions de source parcelle 37 et parcelle 15 de la forêt communale
- 7/ **Chasse** : adhésion au GIC 6 du Hohneck
- 8/ **Chasse** : désignation d'un estimateur de dégâts de gibier, autres que sanglier
- 9/ **Eau** : rapport annuel du service de l'eau potable 2024
- 10/ **Divers**

---

### **POINT 1 - PV : approbation du Procès-Verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2025**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2025, sans observation.

### **POINT 2 - Voirie : travaux de réhabilitation du pont, voirie communale rue de l'Ecole – plan de financement**

#### **2-1 Programme National Pont**

M le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic du 26 octobre 2021 concluant à un ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur, du pont rue de l'Ecole (identifiant national CA606D89-25BE-4002-8414-EB1475783B70).

Une étude de reconstruction du pont a été effectuée dans le cadre d'une mission d'ingénierie avec la société Tekto Ingénierie de Wettolsheim.

Détail estimatif des travaux :

Travaux entreprise	295 000.00
Etude conception	8 400.00
Maitrise d'œuvre	27 000.00
Dossier Loi sur l'eau	2 500.00
Etude géotechnique	3 600.00
Analyse HAP Amiante/Plomb	1 200.00
CSPS	2 300.00
TOTAL	340 000.00 HT

Le dévoiement des réseaux secs : Orange – Rosace-fibre – Enedis n'est pas encore chiffré et en cours d'étude. Dans le cadre du Programme National Pont, phase travaux, les travaux de reconstruction pourraient, sous réserve de l'éligibilité du projet par la Cerema, être subventionnables jusqu'à hauteur de 60 % par l'Etat.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **Considérant** que la demande de subvention auprès des services de l'Etat pourra intégrer les modifications sur les réseaux secs non chiffrés à ce jour, **Donne** son avis favorable pour engager la phase d'appel d'offre auprès des entreprises. **Charge** M le Maire de demander l'aide financière correspondante, en y intégrant le coût du dévoiement des réseaux secs. **Charge** M le Maire de définir le plan de financement approprié. Les crédits nécessaires seront votés au vu des subventions accordables.

**2-2      Collectivité Européenne d'Alsace - Répartition du produit des Amendes de Police**

M le Maire rappelle à l'assemblée le diagnostic du 26 octobre 2021 concluant à un ouvrage dont la structure est altérée par un défaut majeur, du pont rue de l'Ecole (identifiant national CA606D89-25BE-4002-8414-EB1475783B70).

Une étude de reconstruction du pont a été effectuée dans le cadre d'une mission d'ingénierie avec la société Tekto Ingénierie de Wettolsheim.

Détail estimatif des travaux :

Travaux entreprise	295 000.00
Etude conception	8 400.00
Maitrise d'œuvre	27 000.00
Dossier Loi sur l'eau	2 500.00
Etude géotechnique	3 600.00
Analyse HAP Amiante/Plomb	1 200.00
CSPS	2 300.00
TOTAL	340 000.00 HT

Le dévoiement des réseaux secs : Orange – Rosace-fibre – Enedis n'est pas encore chiffré et en cours d'étude. La Collectivité Européenne d'Alsace, au titre de la répartition du produit des amendes de police, est également susceptible d'octroyer une subvention de 50 % du coût des dépenses éligibles.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **Donne** son avis favorable pour engager la phase d'appel d'offre auprès des entreprises. **Charge** M le Maire de demander une aide financière auprès de la CeA au titre de la répartition des Amendes de Police. **Charge** M le Maire de définir le plan de financement approprié. Les crédits nécessaires seront votés au vu des subventions accordables.

**POINT 3 - Eau potable : travaux d'amélioration du réseau d'eau potable**

M le Maire expose :

Le réseau d'adduction d'eau potable de la commune de Sondernach est actuellement séparé en plusieurs zones de distribution : Village, Pflieglé, Schnepfenried, Chalets Landersen. En période estivale et de sécheresse, le réseau Village devient insuffisant et pourrait être alimenté par le trop-plein du réseau Pflieglé à raison de 1 m<sup>3</sup>/h en moyenne. Il est donc proposé à l'assemblée de réaliser des travaux d'interconnexion entre les deux réseaux avec la création d'une station de régulation de pression.

En parallèle, afin de sécuriser la qualité de l'eau distribuée, il est proposé d'équiper le réservoir du secteur Village d'une pompe de chloration.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, avec 9 voix Pour et 1 Abstention

**1/ Donne** son avis favorable pour la réalisation d'une interconnexion entre les réseaux Village et Pflieglé et la pose d'une pompe de chloration selon devis ci-après :

Terrassement

Devis 2025-0037 LEISSEUR BTP 2 920.00 HT 3 212.00 TTC

Ouverture de tranchée - remplacement des tubes PE diamètre 50 - pose d'une gaine pour l'alimentation électrique - Création d'une dalle béton 230 x 230 épaisseur 20 cm – raccord en enrobé entre la dalle béton et la route

Abri métallique

Devis Mon Abri de Jardin 1 332.50 HT 1 599.00 TTC

Fourniture d'un abri en panneaux métalliques en acier galvanisé Couleur gris RAL 9007 – main d'œuvre en régie non chiffrée

Equipement électrique de la station de régulation

Devis I-25-07-18 SPENLE ELEC 1 391.44 HT 1 669.73 TTC

Alimentation de l'abri par le coffret de l'éclairage public existant - Pose d'un tableau de répartition - Installation prise et lumière - Pose d'un câble chauffant avec thermostat

Hydraulique

Devis matériel 783303 SANISITT 3 183.60 HT 3 820.32 TTC

Devis pose du matériel par Ent SPIESER Sàrl 5 018.00 HT 6 021.60 TTC

Installation de vanne, filtre à eau, régulateur de pression, compteur - Raccordement sur le réseau existant - Isolation thermique des tuyaux

Pompe de Chloration

Devis fourniture et pose OF2509001 CERIA 5 300.00 HT 6 360.00 TTC

Foncier

Acquisition de l'emprise de l'ouvrage à créer

Achat du terrain propriété DEETJEN, valeur réelle 100.00 HT 100.00 TTC

Frais de géomètre Devis 2508010 Yann LEBOULAIRE 825.00 HT 990.00 TTC

Frais de notaire 150.00 HT 150.00 TTC

**TOTAL TRAVAUX** 20 220.54 HT 23 922.65 TTC

**2/ Fixe le plan de financement comme suit :**

## Dépenses

Travaux entreprises	17 263.33
Achat de matériel (pose en régie non chiffrée)	1 599.00
Achat de matériel (pose entreprise)	3 820.32
Achat de foncier (section 25 n° 251 en partie)	<u>1 240.00</u>
	23 922.65

## Recettes

Fonds communal Alsace	15 316.43
FCTVA	3 702.11
Fonds propres	<u>4 904.11</u>
	23 922.65

**Charge** M le Maire de solliciter la Collectivité Européenne d'Alsace dans le cadre du Fonds communal Alsace et de signer tout acte à intervenir.

#### **POINT 4- Terrains : acquisition de terrains – plan de financement**

4-1

## Acquisition d'un terrain pour l'installation d'un ouvrage d'interconnexion entre les réseaux d'eau potable Village et Pflegle

Dans le cadre des travaux d'interconnexion des réseaux Village et Pfleiglé, l'acquisition du terrain sur lequel sera installé la station d'interconnexion s'avère nécessaire. A cet effet, il est proposé à l'assemblée l'achat d'une partie de la parcelle cadastrée section 25 n° 251.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré,

Vu le PV d'arpentage établi le 27 octobre 2025 par Yann Le Boulair, géomètre-expert

**Décide l'acquisition de la division de la parcelle à aménager 251 (4) d'une superficie de 0.07 ares au prix de 100 €, valeur réelle du terrain.**

Déicide que les frais de notaire et d'arpentage sont à la charge de la commune.

4-2

#### Acquisition d'une parcelle de forêt, lieu-dit Geismaettle

M le Maire soumet à l'assemblée une proposition d'acquisition d'une parcelle de forêt attenant à la forêt communale, soit :

La valeur réelle de la parcelle est estimée à 5 285.50.00 € dont 5 200.00 euros de valeur de bois (estimation effectuée par les professionnels de la filière).

**Le Conseil Municipal**, considérant que la parcelle est enclavée dans la forêt communale, que le bois est de bonne qualité,

**Donne à l'unanimité son avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle.**

**Charge M le Maire de solliciter une aide financière de la communauté de communes de la Vallée de Munster au titre du fonds de soutien**

**Autorise M le Maire à signer tout acte à intervenir**

#### **Plan de financement de la dépense :**

## Dépenses

Acquisition de la parcelle	5 285.50	Fonds de soutien CCVM	2 992.75
frais de notaire	700.00	Fonds propres	2 992.75

**POINT 5 - Véhicules : Remplacement de la lame de déneigement – plan de financement**

M le Maire informe rappelle à l'assemblée sa délibération pour le remplacement de la lame de déneigement. Il informe également l'assemblée de la possibilité de bénéficier du Fonds de Concours 2025/2026 attribué par la Communauté de Communauté de Communes de la Vallée de Munster pour soutenir ses communes membres pour la période 2025-2026.

**Le Conseil Municipal**, après avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de fixer le plan de financement de la lame de déneigement comme suit :

Dépense	Devis sté Villetton	12 258.48
Recette	Fonds de soutien CCVM	5 107.70
	Fctva	2 043.08
	Fonds propres	5 107.70

**Charge** M le Maire de solliciter le fonds de concours auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster et de signer tout acte à intervenir.

**POINT 6- Concession de source : transfert de concessions de source parcelle 37 et parcelle 15 de la forêt communale****6-1 Concession parcelle 37 au profit de M Mme Gschwindemmamm Christian.**

M le Maire informe l'assemblée que M Gschwindemmamm Christian, domicilié 12 rue des Violettes 68510 Sierentz, propriétaire de l'immeuble cadastré section 56 n° 31, 1 impasse Baerenplatz, sollicite le transfert de la concession de source et de conduite d'eau précédemment accordée par acte administratif du 4 octobre 2022 à l'ancien propriétaire M Bernard Salzenstein, parcelle 37 de la forêt communale. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au transfert sollicité, **fixe** les conditions suivantes : Origine : 1<sup>er</sup> septembre 2025 Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale Redevance : 203 € par an, payable d'avance avec une révision triennale indexée sur le prix moyen 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N-1 de vente au détail en métropole (2.32 €/m<sup>3</sup>). **Charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

**6-2 Concession parcelle 15 au profit de Sci Bourrache Immobilier**

M le Maire informe l'assemblée que M Jean Matern, représentant la Sci Bourrache Immobilier, domiciliée 10 rue du Ziegelfeld 67100 Strasbourg, propriétaire de l'immeuble cadastré section 47 n° 10, 1 chemin Blankerstann, sollicite le transfert de la concession de source et de conduite d'eau précédemment accordée par acte administratif du 21 avril 2023 à l'ancien propriétaire M Dri Jean-Baptiste, parcelle 15 de la forêt communale. **Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, **donne** son avis favorable au transfert sollicité, **fixe** les conditions suivantes : Origine : 1<sup>er</sup> avril 2025 Durée : 9 ans renouvelables, résiliable à l'expiration de chaque période triennale Redevance : 203 € par an, payable d'avance avec une révision triennale indexée sur le prix moyen 120 m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier N-1 de vente au détail en métropole (2.32 €/m<sup>3</sup>). **Charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

**POINT 7- Chasse : adhésion au GIC 6 du Hohneck**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adhérer au GIC 6 du Hohneck. Les statuts ont été adoptés lors de l'assemblée générale du 20 juin 2025 et déposés au registre des associations auprès du Tribunal Judiciaire. Il précise que l'adhésion de la commune est facultative. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** d'adhésion de la commune au GIC 6 du Hohneck, **charge** M le Maire de signer tout acte à intervenir. Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 70 € par an.

**POINT 8-      Chasse : désignation d'un estimateur de dégâts de gibier, autres que sanglier.**

Point reporté à une séance ultérieure.

**POINT 9      Eau : rapport annuel du service de l'eau potable 2024**

M le Maire donne connaissance à l'assemblée du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution de l'eau potable de l'année 2024. **Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, **approuve** à l'unanimité ce rapport qui pourra être consulté par les habitants de la commune.

**POINT 10      Divers**

**10-1    Urbanisme : Avenant n°1 à la convention pour l'instruction d'autorisations d'urbanisme entre Colmar Agglomération, la commune de Sondernach et la Communauté de communes de la Vallée de Munster**

Le Conseil Communautaire de Colmar Agglomération, en date du 09/04/2015 a adopté le principe selon lequel Colmar Agglomération, avec l'appui du service application du droit des sols de la Ville de Colmar, instruirait les autorisations d'urbanisme des communes de Colmar Agglomération (CA), de la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CCPRB), de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) et de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster (CCVM).

Le 18 février 2021, le Conseil Municipal de Sondernach a adopté une nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 31/12/2025 en application de son article 8 relatif à la durée de la convention.

A l'approche du terme de cette convention, en raison de l'organisation des prochaines élections municipales en 2026 et pour permettre aux nouvelles équipes municipales et intercommunales de s'accorder sur les modalités d'instruction de leurs autorisations d'urbanisme, les différentes parties ont donné leur accord de principe pour repousser la date d'échéance de la convention au 31/12/2026.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider le présent avenant n°1 apportant une modification à la date d'échéance prévue à l'article 8 de la convention,

**Le Conseil Municipal,**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 422-1, L. 422-8, R. 423-15

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu les délibérations du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Munster approuvant la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme en date du 9 juillet 2015 et du 22 décembre 2020

Vu les délibérations du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2017 et du 18 février 2021

après avoir délibéré, à l'unanimité,

**Décide** d'adopter le texte de l'avenant n°1 à la convention à passer avec Colmar Agglomération et la Communauté de Communes ;

**Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et les différentes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**10-2 Forêt : prix de vente de bois, tarif complémentaire 2025**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du bois comme suit : Lot unique de 73 m<sup>3</sup> de feuillus (tilleul) pour broyage au prix de 511 € HT.

**10-3 BP : Votes de crédits aux budgets 2025**

**Le Conseil Municipal vote** à l'unanimité les décisions modificatives comme suit :

Budget service de l'eau 2025 – DM N° 2

Dépenses :	art 622 (011)	+ 3 200.00
Recettes :	art 74 (subvention d'équilibre)	+ 3 200.00

Budget principal 2025 – DM n° 2

Dépenses	art 65736222 (65)	+ 3 200.00
	Art 74718 (74)	+ 3 200.00

**10-4 Concession de terrain : transfert de concession de terrain lieu-dit Neumatt, Stritteren et Schnepfenried**

M le Maire informe l'assemblée que Mme Corinne LEISSER prend sa retraite et souhaite transférer sa concession de terrains, accordée précédemment par acte administratif du 27 janvier 2017, au profit de Mme Caroline CLAUDEL, qui reprend l'exploitation.

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité,

Considérant que le bail arrive à échéance le 31 décembre 2025

**Donne** son avis favorable pour établir une nouvelle concession au profit de Mme Caroline CLAUDEL, domiciliée 50 rue du Buhl 68380 Sondernach, aux conditions suivantes :

Origine : 01/01/2026

Durée : 9 ans renouvelable, résiliable à chaque période triennale

Redevance : 47.81 € par an, payable à terme échu, avec une révision annuelle à partir de la 2<sup>ème</sup> année en fonction de l'indice national des fermages en vigueur (122.55 pour 2025) ; **Charge** M le Maire de signer la concession à intervenir.

**10-5 Enjeux sanitaires : prévention de l'impact sanitaire lié aux espèces à enjeux pour la santé humaine**

**Le plan d'actions régional Espèces à enjeux pour la santé humaine 2024 2026** remplace désormais le plan de lutte contre l'ambroisie. Financé par l'Agence Régionale de Santé Grand Est, ce nouveau plan est animé par FREDON Grand Est qui coordonne les actions de prévention, de surveillance et de gestion des EESH.

Les collectivités territoriales peuvent désigner un ou plusieurs référents territoriaux dans le rôle est de repérer la présence d'espèces listées comme une menace pour la santé humaine, de participer à leur surveillance et d'informer les personnes concernées des mesures à mettre en œuvre.

M le Maire informe l'assemblée qu'il a confié la mission de référent à M Florian SCHALLER, domicilié à Sondernach.

**La séance a été levée à 22 h 00**

**Tableau des signatures pour l'approbation du  
Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal  
de la commune de Sonternach de la séance du 11 septembre 2025**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ PV : Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2025
- 2/ **Voirie** : travaux de réhabilitation du pont, voirie communale rue de l'Ecole – plan de financement
- 3/ **Eau potable** : travaux d'interconnexion entre les réseaux Village et Pfliegle
- 4/ **Terrains** : acquisition de terrains – plan de financement
- 5/ **Véhicules** : Remplacement de la lame de déneigement – plan de financement
- 6/ **Concessions de source** : transfert de concessions de source parcelle 37 et parcelle 15 de la forêt communale
- 7/ **Chasse** : adhésion au GIC 6 du Hohneck
- 8/ **Chasse** : désignation d'un estimateur de dégâts de gibier, autres que sanglier
- 9/ **Eau** : rapport annuel du service de l'eau potable 2024
- 10/ **Divers**

**Signatures au registre**

<i>Nom-Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
BESSEY Thierry	Maire		
HAUDY Daniel	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MATTER Michel	2 <sup>ème</sup> Adjoint		
CARCO Stéphanie	3 <sup>ème</sup> Adjointe		
BUHL Nicolas	Conseiller municipal	Absent non représenté	
COULON Serge	Conseiller municipal		
DEYBACH Pierre	Conseiller municipal		
FISCHER Anne	Conseillère municipale	Absente non représentée	
FRIEDERICH André	Conseiller municipal	Absent non représenté	
GUILLARD Nathalie	Conseillère municipale	Absente non représentée	
HADJIMANOLIS Claire	Conseillère municipale		
LEISSER Frédéric	Conseiller municipal		
MARCHAL Emmanuelle	Conseillère Municipale		
PFINGSTAG Philippe	Conseiller municipal		
SCHREIBER Yannick	Conseiller municipal	Absent non représenté	